



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-072 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX, MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ, MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Travaux de Confortement Voiries Communautaires (Programme 2024) – Attribution de marché de travaux.**

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que l'intercommunalité finance chaque année un programme de travaux visant à conforter son réseau de voiries communautaires.

Au titre de l'exercice 2024, ont été inscrites dans le programme de confortement le confortement de la voirie communale Hermies-Beaumetz les Cambrai, une purge route de Douai à Bapaume, des purges rue de la gare à Achiet le Grand.

Monsieur le Président indique qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Verdi Ingénierie.

Monsieur le Président précise ensuite que le programme de travaux a fait l'objet d'une consultation au titre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique. La consultation des entreprises s'est déroulée sur la période du 30 avril au 24 mai 2024. Le dossier comporte une solution de base comprenant une tranche ferme et une tranche optionnelle n° 1 :

- La tranche ferme concerne le confortement des voiries
- La tranche optionnelle n° 1 concerne une réfection complémentaire de voirie sur la voirie Hermies-Beaumetz les Cambrai.

Monsieur le Président précise que la commission de consultation des MAPA s'est réunie les jeudi 6 juin 2024 pour émettre un avis consultatif sur le rapport d'analyse des offres et le classement des quatre offres reçues. Tenant compte des conclusions du rapport d'analyse des offres, la commission MAPA a confirmé le classement des offres en retenant l'offre présentée par l'entreprise SNPC- Établissement Lhotellier Travaux Publics pour un montant de travaux de 119 000,00 € HT – 142 800,00 € TTC, (tranche ferme et tranche optionnelle n° 1 retenues) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 062-200035442-20240617-DEL2024\_072-DE



Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) :

- d'approuver les conclusions du rapport d'analyse des offres ;
- d'entériner l'attribution du marché à l'entreprise SNPC – Etablissement de Lhotellier Travaux Publics pour un montant de travaux de 119 000,00 € HT – 142 800,00 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux ;
- de prévoir les crédits nécessaires au titre du budget principal de l'intercommunalité du Sud Artois – opération 22 ;
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

*Le Président,*

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Qualité : PRESIDENT  
**Jean-Jacques COTTEL.**

**Le Président,**

Signé par : JEAN JACQUES

COTTEL

Date : 25/06/2024

Qualité : PRESIDENT

**Jean-Jacques COTTEL.**